



## Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 20/M/14558/FZF  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016  
Date du repérage : 13/03/2020  
Heure d'arrivée : 14 h 30  
Temps passé sur site : 02 h 05

### A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ..... **Hautes-Pyrénées**  
Adresse : ..... **Restaurant LE RANCH**  
**Route RABASTENS**

Commune : ..... **65500 VIC-EN-BIGORRE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Lot numéro Non communiqué,  
Section cadastrale BH 01, Parcelle numéro 638,**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**  
 **Présence de termites dans le bâtiment**  
 **Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006**

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**

..... **Ensemble des locaux à usage de restaurant et d'habitation dans la limite d'une zone de 10m autour du bâti.**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**

**65500 VIC-EN-BIGORRE (Information au 09/06/2015)**

**Niveau d'infestation faible**  
**26/05/2009 - Arrêté préfectoral - n°20091346.08**

### B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : ..... **M. GUILLAUME Jean-Pierre**

Adresse : ..... **Restaurant LE RANCH**  
**Route RABASTENS 65500 VIC-EN-BIGORRE**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Apporteur**

Nom et prénom : ..... **Agence ABAFIM - M. JUNCA**

Adresse : .....

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ..... **FRANTZ Frédéric**

Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **Cabinet Jean-Marc BARRAQUE**

Adresse : ..... **31, avenue du régiment de Bigorre**  
**65000 TARBES**

Numéro SIRET : ..... **451 083 919 00014**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GAN**

Numéro de police et date de validité : ..... **A06504 101.310.139 / 28/02/2021**

Certification de compétence **CPDI3958** délivrée par : **I.Cert**, le **24/11/2016**

**D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :**

Liste des pièces visitées :

<b>Jardin,</b>	<b>Rez de chaussée - Salle de télévision,</b>
<b>Jardin - Abris,</b>	<b>Rez de chaussée - Salle de restaurant,</b>
<b>Jardin - Local,</b>	<b>Rez de chaussée - Dégagement,</b>
<b>Rez de chaussée - Remise 1,</b>	<b>Rez de chaussée - Salle d'eau 1,</b>
<b>Rez de chaussée - Remise 2,</b>	<b>Rez de chaussée - Wc 1,</b>
<b>Rez de chaussée - Remise 3,</b>	<b>Rez de chaussée - Wc 2,</b>
<b>Rez de chaussée - Remise 4,</b>	<b>1er étage - Couloir,</b>
<b>Rez de chaussée - Remise 5,</b>	<b>1er étage - Séjour-salon,</b>
<b>Rez de chaussée - Entrée,</b>	<b>1er étage - Chambre 1,</b>
<b>Rez de chaussée - Cuisine,</b>	<b>1er étage - Salle d'eau 2,</b>
<b>Rez de chaussée - Bar,</b>	<b>1er étage - Chambre 2,</b>
<b>Rez de chaussée - Plonge,</b>	<b>1er étage - Palier,</b>
	<b>1er étage - Grenier</b>

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Jardin	Sol - Terre et herbe et graviers Mur - Béton brut Porte(s) en métal de couleur	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris	Sol - Béton Mur - Bardage, bois Plafond - Toiture nue en fibrociment en tôles.	Absence d'indices d'infestation de termites
Local	Sol - Parquet flottant Mur - Bardage, plâtre peint Plafond - Bois, plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peinte(s) Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Rez de chaussée</b>		
Remise 1	Sol - Béton Mur - Béton brut, briques Plafond - Bois Porte(s) en bois peinte(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Remise 2	Sol - Revêtement plastique (lino) Mur - Plâtre peint Plafond - Bois Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Remise 3	Sol - Béton Mur - Béton brut Plafond - Bois Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Remise 4	Sol - Terre battue Mur - Parpaings bruts Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Remise 5	Sol - Béton Mur - Parpaings bruts Plafond - Bois Porte(s) en bois peinte(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Sol - Dalles de sol plastiques Mur - Plâtre peint Plafond - Bois, peinture Porte(s) en bois peinte(s) Plinthes en bois peintes	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Cuisine	Sol - Carrelage Mur - Faïence Plafond - Lambris pvc Fenêtre(s) en aluminium brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Bar	Sol - Carrelage Mur - Plâtre peint Plafond - Bois, plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium teinté Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Plonge	Sol - Carrelage Mur - Faïence Plafond - Bois, plâtre peint Porte(s) en bois peinte(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de télévision	Sol - Carrelage Mur - Plâtre peint, tapisserie Plafond - Bois Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de restaurant	Sol - Carrelage Mur - Plâtre peint Plafond - Bois, papier peint Fenêtre(s) en aluminium teinté Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Carrelage Mur - Faïence Plafond - Plaques de polystyrène fixées Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Sol - Carrelage Mur - Faïence, lambris pvc Plafond - Lambris pvc Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 1	Sol - Carrelage Mur - Faïence Plafond - Plaques de polystyrène fixées Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - Carrelage Mur - Faïence Plafond - Plaques de polystyrène fixées Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>1er étage</b>		
Couloir	Sol - Parquet flottant Mur - Plâtre peint Plafond - Lambris bois Porte(s) en bois peinte(s) Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour-salon	Sol - Parquet flottant Mur - Plâtre peint Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en pvc Porte(s) en bois peinte(s) Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet flottant Mur - Plâtre peint Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en pvc Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 2	Sol - Carrelage Mur - Faïence, lambris pvc Plafond - Lambris pvc Fenêtre(s) en pvc Porte(s) en bois peinte(s)	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 2	Sol - Parquet flottant Mur - Plâtre peint Plafond - Bois Fenêtre(s) en pvc Porte(s) en bois peinte(s) Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Sol - Parquet bois Mur - Parpaings bruts, plâtre peint Plafond - Bois Porte(s) en bois peinte(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier	Sol - Plancher bois Mur - Briques, plâtre peint Plafond - Toiture nue en tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

## E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

### Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

## F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

**Néant**

## G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

## H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	<p>Certains planchers bois sont recouverts de parquet flottant et linoléum, il est impossible de procéder à une investigation complète sans sondages destructifs.</p> <p>Dans l'ensemble des bois d'œuvre de la construction ainsi que les planchers, on constate la présence d'altérations biologiques dues à de l'<i>Anobium Punctatum</i> (petite vrillette) et de l'<i>Hesperophanès</i>.</p> <p>Nous vous conseillons de vous rapprocher d'un homme de l'art, afin de mettre en œuvres les solutions adéquates</p>

*Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.*

## I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

### Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

**M. JUNCA**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire**  
**Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès**  
**Nous nous engageons, lors d'une autre visite, à compléter le diagnostic sur les zones ayant été rendues accessibles**  
**A cause de l'absence de trappe, un désardoisage ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite**

## J. - VISA et mentions :

- Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.*
- Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*

*Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*

*Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.*

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)***

Visite effectuée le **13/03/2020**.

Fait à **VIC-EN-BIGORRE**, le **13/03/2020**

Par : **FRANTZ Frédéric**



<b>Signature du représentant :</b>

Annexe – Croquis de repérage







